

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 01/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 5 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Monsieur ASSIE Allan à Claude VIDAL.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 11****DELIBERATION N° 6****CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – FILIERE ADMINISTRATIVE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe en raison du départ d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à 35 heures par semaine, pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1er août 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 5 juillet 2024,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade : Rédacteur principal de 1^{ère} classe :

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été prévus au budget.

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...06/07/2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le ...06/07/2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le Maire
Claude VIDAL

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.